

Appel à candidature

Fresque pour l'embellissement d'un équipement urbain

à L'Isle d'Abeau



Date limite avant le : 12 juin 2023

Cadre de l'appel

Pour l'embellissement des espaces urbains de la commune et pour pérenniser un accès à la culture, la commune de L'Isle d'Abeau lance cet appel à projet pour la réalisation d'une fresque sur les escaliers de la Réserve 2 000.

L'appel à projet concerne le mur principal, visible depuis le parc, et sur la photographie.



Il est nécessaire de prendre en compte les usagers de l'équipement. Il sera donc apprécié d'avoir une proposition intégrant les murs intérieurs, non visibles depuis le parc mais visibles lorsque l'on utilise les escaliers (voir photos en dernière page).

Profil recherché

L'appel à candidatures est ouvert aux artistes plasticiens issus du mouvement Street Art.

Sont éligibles à cet appel à projets les personnes morales ainsi que les personnes physiques qui remplissent les conditions statutaires relatives à la réglementation de leur profession et pouvant justifier d'une inscription légale (N° SIRET, ...).

Lieu de création et conditions technique

Lieu : Escaliers de la Réserve 2000

Surface: 400 m² env.

Calendrier prévisionnel

La commande est formulée pour un début de réalisation en décembre 2023 ou janvier 2024. La date du début d'exécution sera fixée avec l'artiste sélectionné.

Le temps de réalisation de la fresque sera déterminé ultérieurement entre l'artiste et la mairie, selon le projet présenté.

Action culturelle

Nous souhaitons associer les habitants à ce projet. Selon le fonctionnement du ou des artistes et les possibilités d'action, il sera important de pouvoir construire une action culturelle, de découverte du street art, d'échange autour de la proposition artistique faite.

Vernissage

La présence de l'artiste est sollicitée pour le vernissage (date à fixer).

Conditions financières et juridiques

En application d'un contrat qui sera signé entre la Ville et le porteur de projet, le paiement de cette prestation sera effectué sur présentation d'une facture et après « service fait » sous forme de mandat administratif.

Aucune modalité d'acompte préalable ne peut être envisagée.

Le projet proposé ne devra pas excéder 30 000 euros.



Faire acte de candidature

Pour faire acte de candidature, il suffit d'adresser, par envoi électronique uniquement à l'adresse suivante : <u>culture@mairie-ida.com</u>, sous format PDF, un dossier comprenant obligatoirement :

- 1) Une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension et d'une acceptation du cahier des charges et donc de l'esprit, des attendus et des conditions de la création. Cette lettre peut également évoquer les éventuelles pistes que propose d'emprunter le (la) candidat(e) avant la réalisation.
- 2) Un curriculum vitae;
- 3) Un dossier artistique présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche artistique de l'artiste ;
- 4) Une notice technique énumérant les matériaux employés et leur condition d'utilisation, en conformité avec la réglementation de sécurité de la voie publique (matériaux durables, résistants et faciles à entretenir).
- 5) Un budget prévisionnel détaillé
- 6) Un dossier administratif comprenant : le justificatif d'affiliation au Registre du commerce ou des métiers, une attestation d'assurance Responsabilité Civile couvrant l'activité de création dans l'espace public

Ceci avant le : 12 juin, Délai de rigueur.

Les différentes candidatures reçues sont examinées par un comité de sélection réunissant les représentants de la ville.

Un fois la sélection faite, il sera demandé assez rapidement à l'artiste de fournir une **maquette prévisionnelle** de la fresque intégrant les zones dédiées à la participation des habitants (zones à colorer par exemple).

Contact:

Mairie de L'Isle d'Abeau Service culture 12 rue de l'Hôtel de ville 38080 L'Isle d'Abeau

Tél : 04 74 18 51 13







